



# « Les premiers EcoQuartiers labellisés de Bourgogne-Franche-Comté »

## Inauguration et diffusion du film sur les EcoQuartiers



**DOSSIER DE PRESSE**  
**8 février 2018**

# SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>page 3</b>
<b>Le contexte.....</b>	<b>page 3</b>
<b>Les objectifs.....</b>	<b>page 3</b>
<b>Qu'est-ce qu'un EcoQuartier ?.....</b>	<b>page 5</b>
<b>Le label EcoQuartier.....</b>	<b>page 6</b>
<b>Les chiffres clés au niveau national.....</b>	<b>page 6</b>
<b>Les collectivités concernées au niveau régional au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.....</b>	<b>page 7</b>

## Préambule

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne Franche-Comté (DREAL), anime le réseau « ville durable » sur le périmètre de la région. A ce titre, elle promeut auprès des collectivités des opérations exemplaires afin de susciter un intérêt pour les démarches d'aménagement durable.

C'est dans ce cadre qu'elle a réalisé un reportage de 18 minutes, intitulé « **Les premiers EcoQuartiers labellisés de Bourgogne-Franche-Comté** » mettant en avant des exemples locaux d'EcoQuartiers.

## Le contexte

La demande de logement individuel et le rêve de la maison ont constitué les phénomènes dominants des dernières décennies. Le marché s'est adapté et a su répondre en masse, soutenu par la volonté des communes de maintenir ou de développer leur population. Aujourd'hui, le constat des effets induits de cette monoculture de production d'habitat dans les petites communes et les territoires de première ou deuxième couronne des agglomérations a des incidences nombreuses et la forme urbaine dominante du lotissement standardisé semble montrer ses limites : manque d'adaptation aux réalités d'une population diverse dans sa structure, son évolution, ses moyens, ses attentes, difficultés liées au vieillissement des habitants, perte de valeur liée aux effets de l'augmentation des coûts de déplacements ou de chauffage ; mais aussi émergence de nouveaux questionnements et problématiques auxquels sont confrontés les élus au quotidien : comment maintenir l'école ?, comment revitaliser le centre bourg et préserver les commerces de proximité ?, comment permettre aux anciens de bien vieillir dans leur quartier ?, que faire de la friche industrielle ?, comment sur le long terme mettre en œuvre une politique de développement local au sein d'une stratégie territoriale ?

Face à ce constat et poussées par une prise de conscience grandissante des enjeux issus du Grenelle de l'Environnement, de nouvelles stratégies de développement émergent sur le territoire avec des démarches de projet intégrant la qualité du cadre de vie et des conditions d'accueil améliorées pour les nouveaux habitants.

## Les objectifs

Le film, confié à l'équipe de Kaméléon Production basée à Besançon, a été tourné durant l'été 2017. Il vise à illustrer, à travers les projets réalisés ou en cours de réalisation, des démarches volontaires portées par des communes de Bourgogne-Franche-Comté, qui, au-delà de l'opération d'aménagement, ont eu une approche élargie à l'échelle de la commune, voire du territoire pour mettre en œuvre un urbanisme durable.

Ces réponses nouvelles prennent appui sur une démarche de projet portée par la collectivité, imprégnée du contexte initial, transversale dans son approche, partenariale dans son ouverture.

Les situations locales sont autant de prétextes différents qui viennent alimenter le projet : une géographie, un paysage, une histoire, des contraintes, des proximités, des projets déjà engagés...

La singularité de ces démarches, qui prennent aussi le temps de la maturation, du partage et de l'adaptation du projet, ne produisent plus un modèle uniforme et stéréotypé mais aboutissent à des projets urbains, architecturaux et paysagers spécifiques et ancrés dans leur territoire.

Le film montre comment ces projets ou réalisations s'inscrivent dans les finalités du développement durable à savoir :

- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- et la gouvernance

Il met en avant les acteurs de la chaîne de la « fabrication » d'un EcoQuartier : collectivités, professionnels de l'aménagement, paysagistes, urbanistes, architectes,... à travers des thématiques liées au territoire : filière bois, résidentialisation d'immeubles, reconversion de friches industrielles, place de l'automobile, santé, déplacements doux, espaces publics, gestion de l'eau...

Le film s'appuie sur les exemples des communes et quartiers labellisés entre 2014 et 2016 :

**Morez (39)** – Quartier de Villedieu Le Puits – label étape 3 en 2014

**Vieux Charmont (25)** – Quartier du Crépon – label étape 2 en 2014

**Besançon (25)** – Quartier des Vaïtes – label étape 2 en 2014

**Longvic (21)** – Quartier des rives du Bief – label étape 3 en 2014

**Dijon (21)** – Quartier de L'arsenal – label étape 2 en 2015

**Sochaux (25)** – Quartier de La Savoureuse – label étape 2 en 2016

5 labels supplémentaires ont été obtenus en 2017 dans notre région :

**Longvic (21)** – Quartier des rives du Bief – label étape 4 en 2017

**Dijon (21)** – Quartier de la Fontaine d'Ouche – label étape 2 en 2017

**Besançon (25)** – Quartier Vauban – label étape 2 en 2017

**Authume (39)** – Quartier Cœur de village – label étape 2 en 2017

**Lavans lès Saint Claude (39)** – Quartier du Crêt du Bief – label étape 2 en 2017



## Qu'est-ce qu'un EcoQuartier ?

Un ÉcoQuartier est une opération exemplaire, qui permet à ses habitants, où qu'ils vivent en France, de vivre dans un quartier conçu selon les principes du développement durable.

Un ÉcoQuartier doit notamment respecter tous les principes du développement durable par :

- la nécessité de faire du projet autrement, en impliquant tous les acteurs de la ville, du citoyen à l'élu, mais aussi par l'offre d'outils de concertation et de suivi pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage ;
- la contribution à l'amélioration du quotidien, par la mise en vie d'un cadre de vie sain et sûr pour tous les habitants et usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise le vivre ensemble ;
- la participation au dynamisme économique et territorial ;
- la promotion d'une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique

## Le label EcoQuartier

[www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr](http://www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr)

Favoriser l'émergence de nouvelles façons de concevoir, de gérer et de vivre au cœur des territoires : c'est l'ambition de la démarche ÉcoQuartier,

Projets d'extension ou de renouvellement urbain, rénovation de quartiers sensibles, en milieu rural, péri urbain ou dans les grandes villes : tous les quartiers, quel que soit leur contexte social, économique ou environnemental ont vocation à intégrer la démarche ÉcoQuartier portée par ministère de la transition Écologique et Solidaire et le Ministère de la Cohésion des Territoires.

Pour les 60 collectivités récompensées depuis 2013, l'obtention du label ÉcoQuartier va bien au-delà de la reconnaissance par l'État d'opérations isolées. Entrer dans la démarche, c'est d'abord adhérer à des principes qui portent sur tous les domaines de la ville durable : qualité du cadre de vie, sobriété énergétique, mobilité, offre diversifiée de logements, patrimoine naturel et culturel,

développement économique, valorisation de la biodiversité... Les collectivités volontaires sont accompagnées de la conception du projet à la vie du quartier, et intègrent un réseau qui permet le partage d'expériences.

Enfin, la démarche de labellisation se veut pragmatique. Le label n'est pas une norme, il ne propose pas un modèle unique. Il permet de prendre en compte les spécificités et les ressources locales. Avec une ambition claire : que chaque collectivité, quelle que soit sa taille, son histoire, sa culture, soit en mesure de s'en-gager pour des quartiers plus responsables et solidaires.

## Les chiffres clés au niveau national



## Les projets labellisés en Bourgogne-Franche-Comté au 1<sup>er</sup> Janvier 2018



Etape du label	Commune	
4	Longvic	COTE-D'OR (21)
3	Morez	JURA (39)
2	Authume	JURA (39)
2	Besançon- Les Vaïtes	DOUBS (25)
2	Besançon-Vauban	DOUBS (25)
2	Dijon- Arsenal	COTE-D'OR (21)
2	Dijon-Fontaine d'Ouche	COTE-D'OR (21)
2	Lavans-les-Saint-Claude	JURA (39)
2	Sochaux	DOUBS (25)
2	Vieux-Charmont	DOUBS (25)
1	Audincourt	DOUBS (25)
1	Besançon -Viotte	DOUBS (25)
1	Chamay les Mâcon	SAONE ET LOIRE (71)
1	Coulanges les Nevers	NIEVRE (58)
1	Damparis	JURA (39)
1	Dampierre les bois	DOUBS (25)
1	Is et Marcilly sur Tille	COTE-D'OR (21)
1	Montferrand le château	DOUBS (25)

La démarche est animée en région par les correspondants « ville durable » des DDT et de la DREAL.

Nièvre	VAILLANT Valerie -	<a href="mailto:valerie.vaillant@nievre.gouv.fr">valerie.vaillant@nievre.gouv.fr</a>
Haute Saône	FRIQUET Carmen -	<a href="mailto:carmen.friquet@haute-saone.gouv.fr">carmen.friquet@haute-saone.gouv.fr</a>
Yonne	BONNOTE Eric	<a href="mailto:eric.bonnote@yonne.gouv.fr">eric.bonnote@yonne.gouv.fr</a>
Saône et Loire	BONTE Gwenhael	<a href="mailto:gwenhael.bonte@saone-et-loire.gouv.fr">gwenhael.bonte@saone-et-loire.gouv.fr</a>
Jura	GAVAND Claudine -	<a href="mailto:claudine.gavand@jura.gouv.fr">claudine.gavand@jura.gouv.fr</a>
Côte d'or	PAMPHILE Fabrice -	<a href="mailto:fabrice.pamphile@cote-dor.gouv.fr">fabrice.pamphile@cote-dor.gouv.fr</a>
Côte d'or	CHAILLAS Michel	<a href="mailto:michel.chaillass@cote-dor.gouv.fr">michel.chaillass@cote-dor.gouv.fr</a>
Territoire de Belfort	MASTERNAK Eve	<a href="mailto:eve.masternak@territoire-de-belfort.gouv.fr">eve.masternak@territoire-de-belfort.gouv.fr</a>
Doubs	BOUVARD Jean-Marc	<a href="mailto:jean-marc.bouvard@doubs.gouv.fr">jean-marc.bouvard@doubs.gouv.fr</a>
DREAL	BOUDARD Muriel	<a href="mailto:muriel.boudard@developpement-durable.gouv.fr">muriel.boudard@developpement-durable.gouv.fr</a>

## **Contacts presse :**

### **DREAL Bourgogne-Franche-Comté**

Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79 – [patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)

Muriel BOUDARD, chargée de mission ville durable – [muriel.boudard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:muriel.boudard@developpement-durable.gouv.fr)